



Lutte & prévention contre l'inceste et la pédocriminalité

CHARTRE DU BENEVOLE

- L'association "Le Monde à Travers un Regard" est laïque, apolitique, les interactions entre les fonctions bénévoles et les fonctions politiques sont interdites sous peine d'exclusion.
- Les activités réalisées au sein de l'association et leurs résultats (ateliers, groupes de parole, transcriptions, listes d'adhérents, témoignages vidéo, photos, études, rapports, conférences, expositions, ouvrages divers quelque soit le média utilisé etc....) sont propriété intégrale de l'association, même après le départ du bénévole chargé de la mission.
- Tout problème, tension, voire conflit entre membres de l'association doit être signalé très rapidement à un membre du bureau. Celui-ci en fera obligatoirement part à toute l'équipe du bureau immédiatement afin de régler la situation au mieux de manière démocratique, ouverte et transparente avec toutes les personnes concernées.

L'association s'engage à :

Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.

Lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement, en lui faisant lire et signer les statuts et le Règlement Intérieur, ainsi que cette charte.

Lui confier avec son accord une activité qui lui convienne.

L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe. Assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent si nécessaire.

Le couvrir par une assurance adéquate.

Le bénévole s'engage à :

Accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs tels que décrits dans les statuts, le Règlement Intérieur, et cette charte, dans le respect des personnes, et de la confidentialité.

Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles.

Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'association.

Agir avec sérieux, discrétion et régularité l'activité choisie : en particulier, il est souhaitable qu'un engagement respecte la durée de la mission, (pour les groupes de parole et les ateliers, la saison de Septembre à Juin), sauf cas de force majeure, cessation d'activité, démission. Effectuer une période d'essai, définie avec l'association.

Suivre régulièrement les actions de formation proposées.

Le Monde à travers un regard : 206 quai de Valmy 75010 PARIS

contact-mtr@googlegroups.com

www.lemondeatrapersunregard.org